ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE — ÉTAT DES LIEUX 2027 · TOME 7

Les agriculteurs et la santé

Mal-être et suicide, pesticides, accidents du travail, familles et riverains, chlordécone, réparation des préjudices

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Document de travail · novembre 2026 · version 1

Sources : MSA, Santé publique France, Inserm, Insee, Anses, INRS, Sénat, Assemblée nationale, Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. Licence Creative Commons CC BY-SA 4.0.

Mode d'emploi

Ce septième tome complète la série « L'agriculture française — État des lieux 2027 ». Il est consacré à un sujet longtemps resté en marge des débats agricoles : **la santé de ceux qui nous nourrissent**. Il réunit dans un seul document ce que l'on sait du mal-être et du risque suicidaire, des maladies liées aux pesticides, des accidents du travail, de l'exposition des familles et des riverains, de la chlordécone aux Antilles et de la réparation des préjudices.

Chaque chapitre s'ouvre sur un graphique, présente les chiffres les plus récents avec leur source et se termine par « Nos affirmations ». Comme les six tomes précédents, ce document **constate et ne propose pas** : les propositions du Projet 2027 font l'objet d'un rapport séparé.

CHIFFRE CLÉ

Les chiffres clés sont signalés dans cet encadré, avec leur année et leur source.

À SAVOIR

Les précautions de lecture et les points techniques figurent dans cet encadré gris.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Les dispositifs qui ont fait leurs preuves sur le terrain sont présentés dans cet encadré vert.

NOS AFFIRMATIONS

Les phrases fortes, fondées sur un chiffre du chapitre, figurent dans cet encadré rouge.

RÈGLE DE MÉTHODE

Un sujet traité avec précaution. Les chiffres du suicide sont présentés sans détail sur les circonstances des décès, conformément aux recommandations de prévention (programme Papageno). Les études utilisent des méthodes différentes (champ, années, comparaison) : nous les citons chacune avec son périmètre, sans les additionner ni les mélanger. Les chiffres repris de la presse, faute d'accès au document original, sont signalés comme tels.

SI VOUS OU UN PROCHE ALLEZ MAL

Agri'écoute : 09 69 39 29 19, appel gratuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les agriculteurs, les salariés agricoles et leurs proches.

3114 : numéro national de prévention du suicide, gratuit, 24 heures sur 24. En cas de danger immédiat : **15** ou **112**.

Sommaire

01 L’essentiel en une page
02 Le paradoxe agricole
03 Le mal-être et le suicide : ce que disent les chiffres
04 Pourquoi tant de détresse ?
05 Repérer et accompagner : ce qui existe
06 Pesticides et maladies chroniques
07 Accidents, troubles musculo-squelettiques et autres risques
08 Au-delà des exploitants : familles, salariés, riverains
09 Outre-mer : la chlordécone
10 Reconnaître et réparer
11 Se soigner à la campagne
12 Questions fréquentes
13 Les chiffres à retenir
14 Lexique et sources

01 L'essentiel en une page



Source : MSA (2025-2026), Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (rapport d'activité 2025). Détail et liens au chapitre 14.

Les agriculteurs vivent longtemps, mais leur métier les expose à des risques que le reste de la population ne connaît pas : un sur-risque de suicide durable, des maladies liées aux pesticides, des accidents graves.

- **Une bonne santé générale.** À 35 ans, un agriculteur peut espérer vivre encore 47,2 ans, presque deux ans de plus que la moyenne des hommes (Insee, 2020-2022).
- **Un sur-risque de suicide persistant.** En 2022, le risque de mortalité par suicide des assurés agricoles de 15 à 64 ans dépasse de 46 % celui des autres régimes ; chez les exploitants de 65 ans et plus, l'écart atteint 77 % (MSA).
- **Une détresse mieux repérée.** La MSA a reçu environ 680 signalements de mal-être par mois en 2025, soit plus de 8 000 sur l'année et 41 % de plus qu'en 2024, grâce notamment à 8 898 sentinelles actives au 30 juin 2025.
- **Six maladies liées aux pesticides.** L'Inserm retient une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et six maladies de l'adulte, dont le cancer de la prostate et la maladie de Parkinson.
- **Un travail physiquement dur.** 9 927 accidents du travail avec arrêt et 1 343 maladies professionnelles chez les non-salariés agricoles en 2024 ; plus de sept maladies professionnelles sur dix touchent les muscles et les articulations.
- **Une réparation qui progresse mais reste partielle.** Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a reçu 1 044 demandes en 2025, loin des quelque 10 000 victimes potentielles estimées lors de sa création.

NOS AFFIRMATIONS

« Ceux qui nous nourrissent vivent plus longtemps que la moyenne, et pourtant ils se donnent la mort plus souvent : ce paradoxe dit tout de la détresse du monde agricole. »

« Quand un exploitant meurt au travail, la première cause n'est ni le tracteur ni l'animal, c'est le suicide. »

02 Le paradoxe agricole

Des agriculteurs qui vivent longtemps

Espérance de vie à 35 ans, en années, selon la catégorie socioprofessionnelle, 2020-2022



Source : Insee, espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle, 2020-2022 (publié le 16 juillet 2024). Axe tronqué à 38 ans.

Les agriculteurs sont, en moyenne, en meilleure santé que le reste de la population. L'Insee le mesure par l'espérance de vie à 35 ans : en 2020-2022, elle atteint **47,2 ans pour les hommes agriculteurs**, contre 45,3 ans pour l'ensemble des hommes et 43,6 ans pour les ouvriers ; les femmes agricultrices (50,5 ans) sont au niveau de la moyenne féminine (50,8 ans).

La cohorte AGRICAN, qui suit depuis fin 2005 **plus de 180 000 affiliés de la MSA dans 11 départements**, confirme ce constat d'ensemble. Les chercheurs l'expliquent par un moindre tabagisme, davantage d'activité physique et une alimentation différente. Mais derrière cette bonne santé moyenne apparaissent des maladies précises, plus fréquentes que dans la population générale.

Les cancers en excès

En comparant l'incidence de 43 cancers entre les participants d'AGRICAN et la population générale, les chercheurs ont trouvé **quatre localisations en excès** : la prostate, les cancers du sang (hémopathies), la lèvre et le mélanome de la peau. Les deux derniers renvoient d'abord à l'exposition au soleil ; les deux premiers sont associés, dans la littérature scientifique, à l'exposition aux pesticides (voir chapitre 06).

Ce que montre AGRICAN, maladie par maladie

Maladie	Résultat publié par la cohorte
Maladie de Parkinson	1 732 personnes atteintes à l'inclusion ; risque accru dans tous les élevages et presque toutes les cultures, en lien notamment avec certains fongicides (dithiocarbamates)
Myélome multiple	associé aux pesticides des cultures, aux insecticides et aux désinfectants d'élevage
Cancer de la prostate	risque plus élevé en élevage bovin et porcin, en prairies et en arboriculture
Tumeurs du cerveau	associées à l'exposition globale aux pesticides, surtout à certains carbamates
Cancer de la vessie	environ 180 cas en cinq ans ; risque accru sous serres, en maraîchage, pois fourragers, féveroles et colza
Asthme et bronchite chronique	8 % d'asthmatiques et 8,4 % de bronchite chronique dans un échantillon ; élevage bovin et pomme de terre plus exposés

Source : AGRICAN, fiches de résultats (agrican.fr/resultats), consultées le 11 novembre 2026.

À SAVOIR

AGRICAN est coordonnée par deux équipes universitaires (Caen-Normandie et Bordeaux), en partenariat avec la MSA et le réseau des registres de cancers FRANCIM. Elle participe au consortium international AGRICOH, qui regroupe les grandes cohortes agricoles du monde. Une association statistique entre une activité et une maladie ne prouve pas à elle seule un lien de cause à effet : c’est l’accumulation des études, analysée par l’Inserm, qui fonde les conclusions du chapitre 06.

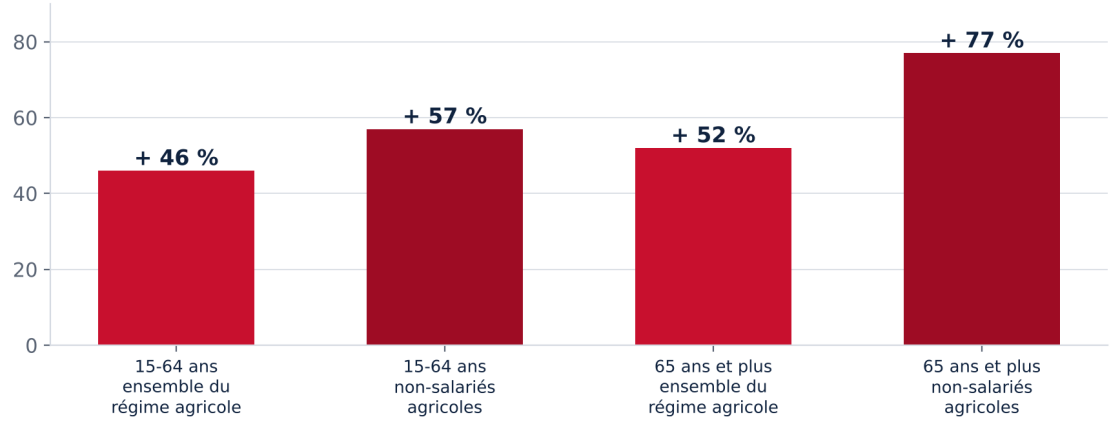
NOS AFFIRMATIONS

« Les agriculteurs ne sont pas des malades : ce sont des travailleurs en bonne santé que leur métier expose à des risques précis. Ce sont ces risques qu’il faut regarder en face. »

03 Le mal-être et le suicide : ce que disent les chiffres

Un risque de suicide nettement plus élevé

Sur-risque de mortalité par suicide par rapport à l'ensemble des autres régimes, à âge et sexe égaux, 2022, en %



Source : MSA, mortalité par suicide au régime agricole en 2022 (SNDS), publiée en octobre 2025.

Le sur-risque de suicide dans le monde agricole est établi depuis longtemps par la littérature internationale. En France, il est suivi par la MSA et Santé publique France à partir des données de santé (Système national des données de santé, SNDS) et des causes de décès (CépiDc de l'Inserm).

Les dernières données : 2022

- **15-64 ans** : le risque de mortalité par suicide des assurés agricoles dépasse de **46 %** celui des autres régimes, à âge et sexe égaux ; **57 %** chez les non-salariés (exploitants, conjoints, aides familiaux).
- **65 ans et plus** : **52 %** pour l'ensemble du régime agricole, **77 %** pour les non-salariés.
- **Une tendance à la hausse** : entre 2019 et 2022, le sur-risque des 15-64 ans a progressé de 8 points chez les salariés et de 13 points chez les non-salariés.
- **Les plus âgés et les hommes** sont les plus touchés : le risque augmente avec l'âge, et il est cinq fois plus élevé chez les hommes de plus de 65 ans.

CHIFFRE CLÉ

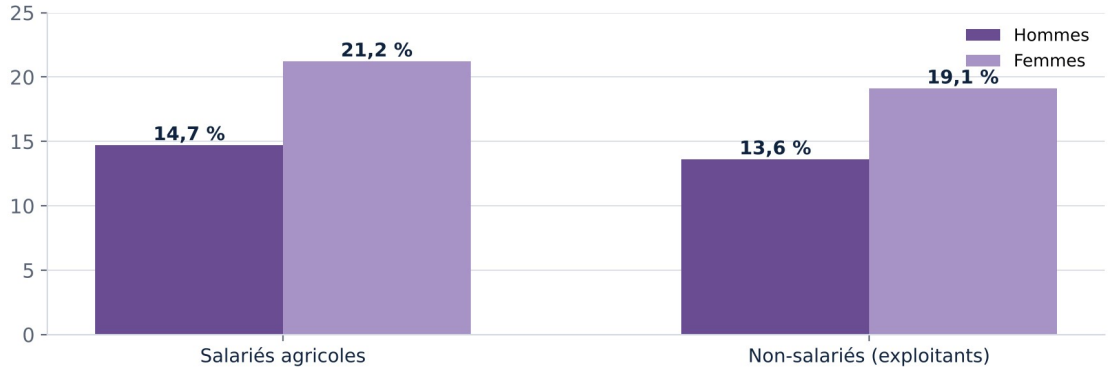
En 2015, première année étudiée à partir du SNDS, la MSA a dénombré **605 décès par suicide** parmi ses 1,36 million d'assurés ayant consommé des soins, dont **372 chefs d'exploitation**, soit environ un par jour (MSA, étude de mars 2021).

Tentatives de suicide et dépression

Paradoxalement, les tentatives de suicide hospitalisées sont **moins fréquentes** au régime agricole : entre 2018 et 2022, 2 416 assurés agricoles ont été hospitalisés pour ce motif, soit environ 9,1 pour 10 000 usagers de soins, un taux inférieur à celui de la population générale (MSA, juin 2025). L'écart entre tentatives rares et décès fréquents traduit des gestes plus souvent mortels et un moindre recours à l'aide.

Un actif agricole sur sept, une active sur cinq

Symptômes dépressifs chez les actifs affiliés à la MSA de cinq départements, 2010, en %



Source : Santé publique France, BEH 2019 n° 7, phase pilote de la cohorte Coset-MSA (échelle CES-D).

Sur la dépression, la seule mesure publiée provient de la phase pilote de la cohorte Coset-MSA, dans cinq départements : **13,6 % des exploitants hommes et 19,1 % des exploitantes** présentaient des symptômes dépressifs, des niveaux proches de ceux des salariés agricoles. Plus les efforts demandés au travail sont élevés et les récompenses faibles, plus ces symptômes sont fréquents (Santé publique France, BEH 2019).

ⓘ **À SAVOIR**

Pourquoi les chiffres diffèrent-ils d'une étude à l'autre ? Les premières études (2007-2011) portaient sur les seuls exploitants en activité ; celles de la MSA portent sur tous les assurés ayant consommé des soins, retraités compris. Les salariés agricoles en activité présentaient même, entre 2007 et 2013, une mortalité par suicide **inférieure** à la population générale : on parle d'« effet du travailleur sain ». Chaque chiffre doit donc être lu avec son champ.

Les **idées suicidaires** (et non plus les décès) restent mal connues : les enquêtes nationales comptent trop peu d'agriculteurs pour publier un taux fiable. Aucune publication officielle annuelle ne donne aujourd'hui le nombre de suicides dans le monde agricole.

SI VOUS OU UN PROCHE ALLEZ MAL

Agri'écoute : 09 69 39 29 19, appel gratuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les agriculteurs, les salariés agricoles et leurs proches.

3114 : numéro national de prévention du suicide, gratuit, 24 heures sur 24. En cas de danger immédiat : **15** ou **112**.

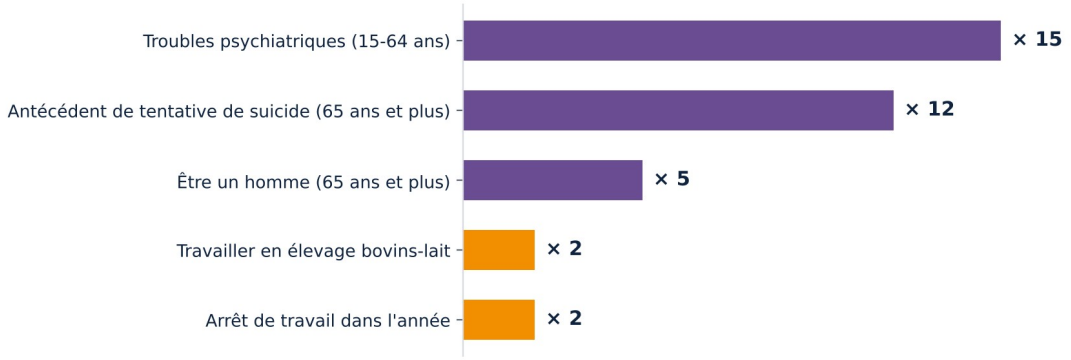
NOS AFFIRMATIONS

« Un sur-risque de près de moitié chez les actifs, de plus des trois quarts chez les anciens exploitants : ce n'est pas un fait divers, c'est un fait social. »

04 Pourquoi tant de détresse ?

Ce qui multiplie le risque

Facteurs associés à la mortalité par suicide au régime agricole, 2022 (risque multiplié par…)



Source : MSA, mortalité par suicide au régime agricole en 2022 (fiche thématique, octobre 2025). Facteurs professionnels en orange.

Le suicide n'a jamais une cause unique. Les études de la MSA identifient d'abord des **facteurs médicaux** : une maladie psychiatrique multiplie le risque par quinze chez les 15-64 ans, un antécédent de tentative par douze chez les plus âgés. S'y ajoutent des **facteurs liés au métier et au territoire** : l'élevage bovin laitier double le risque, tout comme un arrêt de travail dans l'année ; la région de résidence, la précarité et la difficulté d'accès à un médecin généraliste jouent aussi.

Les causes décrites par les rapports parlementaires

Les rapports de la mission parlementaire de décembre 2020 et du Sénat de mars 2021 décrivent un faisceau de causes qui se renforcent les unes les autres :

- **L'argent** : revenus faibles et irréguliers, endettement, dépendance aux prix (voir tome 2).
- **Le temps** : astreinte quotidienne de l'élevage, difficulté à se faire remplacer, absence de vacances.
- **L'isolement** : vie seule, éloignement des services ; à l'inverse, vivre dans une ville centre réduit le risque de 39 % chez les 15-64 ans et de 45 % chez les 65 ans et plus (MSA, 2022).
- **Les coups du sort** : sécheresses, inondations, épizooties et abattages de troupeaux, dont la proposition de loi de 2026 reconnaît l'effet sur la santé psychique.
- **La transmission et la retraite** : une ferme sans repreneur, une pension modeste.
- **Le regard de la société** : le sentiment d'être mal compris, voire accusé, est souvent cité par les agriculteurs eux-mêmes.

Des revenus fragiles, des retraites modestes

Trois indicateurs de la précarité agricole



Source : Insee, note documentaire « Les agriculteurs » (9 février 2024), d'après Filosofi 2018, la MSA et la Drees.

En 2018, **18,1 % des ménages agricoles** vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 15,1 % de l'ensemble des ménages. En 2021, 15,6 % des non-salariés au régime réel déclaraient un revenu nul ou déficitaire, et la pension moyenne des anciens exploitants s'établissait à **840 euros** par mois (Insee, d'après Filosofi, la MSA et la Drees).

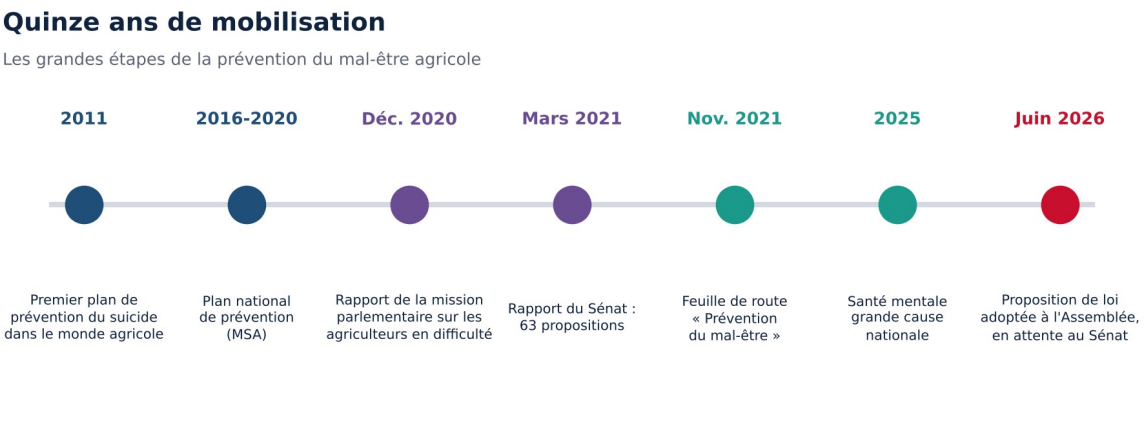
À SAVOIR

Les causes économiques sont traitées en détail dans le tome 2 (revenus et partage de la valeur) et le tome 5 (installation et transmission). Les retraites agricoles relèvent du chapitre Retraites du Projet 2027.

NOS AFFIRMATIONS

« Quand près d'un ménage agricole sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et qu'un ancien exploitant touche 840 euros par mois, la détresse n'est pas une fragilité individuelle : c'est la conséquence d'un modèle économique. »

05 Repérer et accompagner : ce qui existe



Source : Assemblée nationale (réponses ministérielles), Sénat, Drees, Assemblée nationale (texte adopté n° 303, 4 juin 2026).

La prévention du suicide agricole s'est construite par étapes depuis 2011 : plans successifs confiés à la MSA, rapport de la mission parlementaire (décembre 2020), rapport du Sénat et ses 63 propositions (mars 2021), puis **feuille de route interministérielle « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté »** présentée le 23 novembre 2021, avec un coordinateur national nommé en février 2022.



Source : MSA, infographie « 5 ans du programme de prévention du mal-être agricole » (février 2026) ; communiqué sentinelles (2 décembre 2025).

Les principaux dispositifs

Qui fait quoi pour repérer et accompagner

Dispositif	Rôle et chiffres
Sentinelles	bénévoles au contact des agriculteurs (voisins, conseillers, élus, salariés de la MSA) formés à repérer et orienter ; 5 098 formées fin 2023, 8 898 actives au 30 juin 2025 (+ 75 %)
Cellules pluridisciplinaires de la MSA	dans chaque caisse, elles reçoivent les signalements et organisent l'accompagnement ; environ 680 signalements par mois en 2025 (+ 41 % sur un an), plus de 18 500 de 2023 à 2025
Agri'écoute	écoute téléphonique gratuite 24 h sur 24 (09 69 39 29 19) ; 4 230 appels qualifiés en 2025 (+ 16 %), 97 % des appels décrochés depuis 2021
Aide au répit	remplacement sur l'exploitation pris en charge par la MSA pendant 7 à 14 jours, renouvelable une fois, sans condition de ressources ; 560 bénéficiaires en 2025, dont 70 % de primo-demandeurs

Dispositif	Rôle et chiffres
Associations	Solidarité Paysans accompagne les agriculteurs en difficulté économique et psychologique

Source : MSA, infographie « 5 ans du programme de prévention du mal-être agricole 2021-2025 » (février 2026) ; communiqué « Les sentinelles agricoles » (2 décembre 2025) ; fiche Sentinelles ; dépliant aide au répit.

ÇA MARCHE DÉJÀ · LES SENTINELLES

Le réseau des sentinelles a dépassé son objectif de 5 000 personnes formées dès décembre 2023, puis progressé de 75 % en dix-huit mois : 8 898 sentinelles actives au 30 juin 2025, dont 23 % de salariés et 13 % d'élus de la MSA, après plus de 785 formations organisées depuis 2021. Au total, 14 000 acteurs participaient au repérage fin 2025. Agri'écoute progresse aussi : 4 230 appels qualifiés en 2025 (+ 16 %), et 97 % des appels décrochés depuis 2021.

La proposition de loi de 2026

Le 4 juin 2026, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi « visant à prévenir le mal-être et le risque suicidaire dans le monde agricole ». Le texte crée un **guichet départemental unique de santé mentale agricole**, placé sous l'autorité du préfet, un **label « sentinelle agricole »**, une **mission nationale** chargée de la stratégie et d'un rapport annuel au Parlement, et prend en compte les personnes exposées aux aléas climatiques et aux crises sanitaires. Il a été transmis au Sénat le même jour.

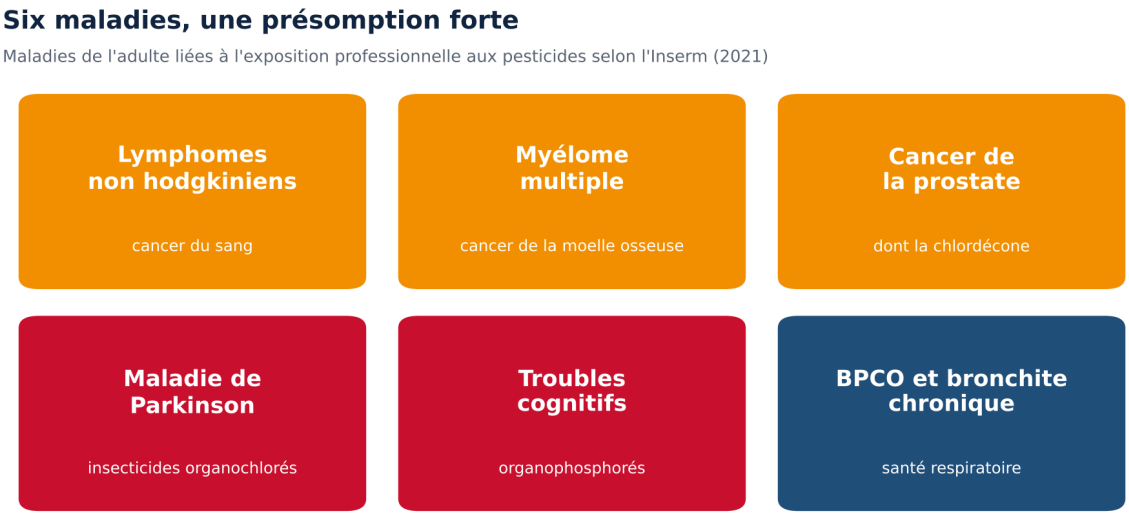
À SAVOIR

Le Sénat relevait dès 2021 que les dispositifs étaient récents, mal connus et mal coordonnés, notamment entre la cellule de la MSA et la cellule d'accompagnement placée auprès du préfet. Le guichet unique de la proposition de loi répond à ce constat. Reste la question de l'aval : repérer suppose de pouvoir ensuite soigner (voir chapitre 11).

NOS AFFIRMATIONS

« En dix-huit mois, le nombre de sentinelles a progressé de 75 %, et les signalements ont bondi de 41 % en un an : la parole se libère. Encore faut-il que quelqu'un réponde au bout de la chaîne. »

06 Pesticides et maladies chroniques



Source : Inserm, expertise collective « Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données », 30 juin 2021. Orange : cancers ; rouge : système nerveux.

L'expertise collective de l'Inserm, publiée le 30 juin 2021 à la demande de cinq directions ministérielles, a analysé **plus de 5 300 documents** scientifiques. Elle met à jour une première expertise de 2013 et classe chaque lien entre une exposition et une maladie selon trois niveaux de présomption : forte, moyenne ou faible.

Les conclusions de l'Inserm pour les adultes exposés au travail

Maladie	Présomption	Précisions
Lymphomes non hodgkiniens	forte	confirmée depuis 2013 ; lien précisé avec plusieurs substances, dont des organophosphorés
Myélome multiple	forte	confirmée depuis 2013
Cancer de la prostate	forte	confirmée ; causalité jugée vraisemblable pour la chlordécone
Maladie de Parkinson	forte	confirmée ; notamment insecticides organochlorés
Troubles cognitifs	forte	passée de moyenne à forte, surtout pour les organophosphorés
BPCO et bronchite chronique	forte	santé respiratoire évaluée pour la première fois
Glyphosate et lymphomes	moyenne	présomption renforcée pour l'exposition professionnelle

Source : Inserm, « Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données », expertise collective, 2021.

L'expertise retient aussi une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle des parents pendant la grossesse et les **tumeurs du système nerveux central chez l'enfant** (voir chapitre 08). Elle appelle enfin à étudier les effets indirects des pesticides sur la santé humaine par l'intermédiaire des écosystèmes.

> **À SAVOIR**
>
> L'Anses suit les effets des produits en conditions réelles par son dispositif de **phytopharmacovigilance**, unique en Europe. Elle a analysé les conclusions de l'Inserm pour les substances encore autorisées, signalé des alertes sur certains insecticides (pyréthrinoïdes) et demande, comme Santé publique France, que les **données réelles d'utilisation des pesticides** soient mises à disposition et conservées dans la

durée. Les substances actives sont approuvées au niveau européen ; les produits commerciaux sont autorisés en France par l’Anses.

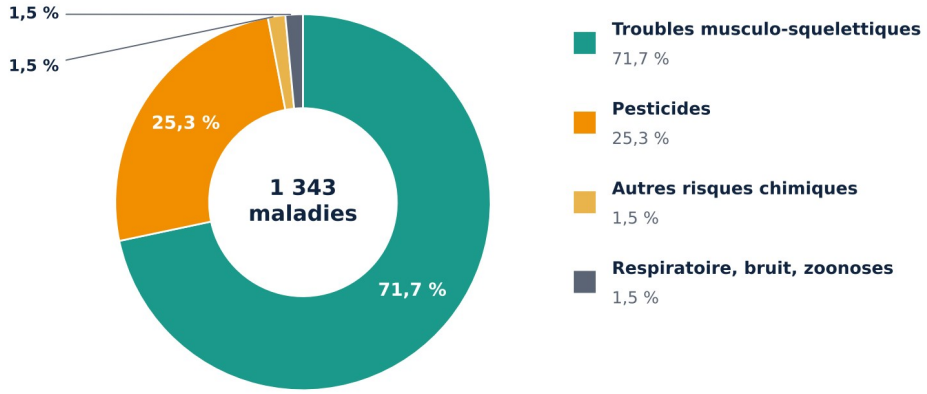
NOS AFFIRMATIONS

« Six maladies, une présomption forte : la science a tranché sur l’essentiel. Le débat ne porte plus sur l’existence du risque, mais sur la manière de le réduire et de le réparer. »

07 Accidents, troubles musculo-squelettiques et autres risques

Le dos et les pesticides

Répartition des 1 343 maladies professionnelles des non-salariés agricoles, 2024, en %



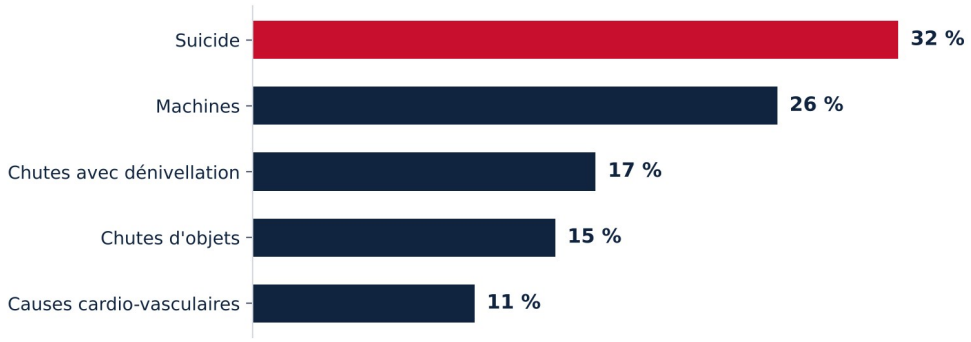
Source : MSA, risques professionnels des non-salariés agricoles 2024 (fiche publiée en avril 2026).

Le travail agricole use les corps. En 2024, la MSA a recensé, pour ses **426 807 non-salariés** couverts, **9 927 accidents du travail avec arrêt**, dont 1 599 graves, et **1 343 maladies professionnelles**. Les troubles musculo-squelettiques (dos, épaules, poignets) représentent 71,7 % de ces maladies, les pesticides 25,3 %.

Toutes déclarations confondues, la MSA a enregistré en 2024 **53 574 accidents et maladies professionnelles chez les salariés** agricoles et **16 656 chez les non-salariés**. Les animaux, les machines et les chutes figurent parmi les premières causes d'accident.

Au travail, le suicide en tête des décès

Causes des 82 décès au travail de non-salariés agricoles recensés par la MSA en 2024, en %



Source : MSA, accidents du travail mortels 2024, via Réussir (26 mars 2026). Total arrondi à 101 % dans la source.

En 2024, **82 non-salariés agricoles** sont décédés au travail, contre 102 en 2023, et **45 salariés**, dont 10 sur le trajet. Chez les non-salariés, le suicide est la première cause recensée de ces décès (32 %), devant les machines (26 %) et les chutes (17 %).

Les autres risques du métier

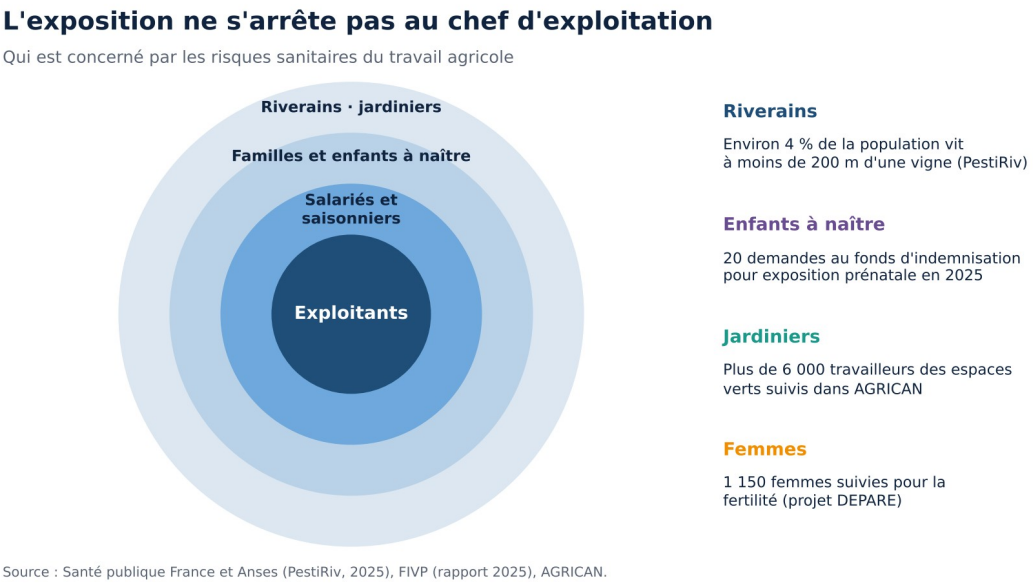
- **Le soleil** : excès de mélanomes et de cancers de la lèvre dans AGRICAN (chapitre 02).

- **Les poussières et les animaux** : asthme et bronchite chronique, zoonoses (maladies transmises par les animaux).
- **Le bruit**, reconnu parmi les maladies professionnelles des exploitants.
- **Les vibrations et le travail de nuit**, associés dans AGRICAN (projet DEPARE) à une moindre fertilité féminine.

> **À SAVOIR**
>
> Les chiffres des décès au travail sont ceux communiqués par la MSA et publiés par la presse agricole (Réussir, 26 mars 2026) ; la publication détaillée de la MSA n'a pas encore été retrouvée. La répartition des causes, arrondie, totalise 101 %. Les cas d'accidents et de maladies ne s'additionnent pas : une même personne peut être comptée plusieurs fois.

> **NOS AFFIRMATIONS**
>
> *« Sept maladies professionnelles sur dix chez les exploitants viennent d'un corps usé par le travail : la pénibilité agricole n'est pas une image d'Épinal, c'est une statistique. »*

08 Au-delà des exploitants : familles, salariés, riverains



Source : Santé publique France et Anses (PestiRiv, 2025), FIVP (rapport 2025), AGRICAN.

Les risques sanitaires du travail agricole ne s'arrêtent pas au chef d'exploitation. Ils touchent les salariés et les saisonniers, les conjoints, les enfants à naître, les riverains des cultures et les travailleurs des espaces verts.

- **Les enfants exposés avant la naissance.** L'Inserm retient une présomption forte entre l'exposition professionnelle des parents et les tumeurs cérébrales de l'enfant. Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides indemnise aussi ces enfants : 20 demandes en 2025, 8 accords sur 11 décisions.
- **La fertilité des femmes.** Le projet DEPARE, adossé à AGRICAN, suit depuis 2016 1 150 femmes ayant eu une grossesse depuis 2005, pour étudier le délai nécessaire pour concevoir.
- **Les riverains.** L'étude PestiRiv de Santé publique France et de l'Anses (2021-2022, 265 zones, 56 substances mesurées) montre que les personnes vivant près des vignes sont plus exposées que celles vivant loin de toute culture, surtout en période de traitement. Environ 4 % de la population vit à moins de 200 mètres d'une vigne.
- **Les jardiniers.** Plus de 6 000 travailleurs des espaces verts participent à AGRICAN, avec des excès de risque pour certains cancers par rapport aux agriculteurs.

À SAVOIR

À l'issue de PestiRiv, Santé publique France et l'Anses ont recommandé de réduire au strict nécessaire le recours aux produits phytopharmaceutiques et de rendre accessibles les données réelles d'utilisation. Une étude cas-témoins nationale (Géocap-Agri), conduite par Santé publique France et l'Inserm, étudie par ailleurs les liens entre la proximité des cultures et les cancers de l'enfant.

NOS AFFIRMATIONS

« Un risque qui touche aussi les enfants à naître et les voisins des champs n'est plus seulement une affaire de métier : c'est une question de santé publique. »

09 Outre-mer : la chlordécone



Source : Santé publique France (synthèse chlordécone ; incidence 2010-2014 ; cohorte des travailleurs) ; INRS, tableau RA 61.

La chlordécone, insecticide utilisé dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique de 1972 à 1993, persiste dans les sols et a contaminé les denrées alimentaires. On estimait qu'en 1989, **12 735 travailleurs permanents** travaillaient dans les bananeraies ; la cohorte reconstituée par Santé publique France et l'Inserm compte **13 417 exploitants et salariés** en activité entre 1973 et 1993.

Les Antilles connaissent l'un des taux de cancer de la prostate les plus élevés au monde : **163,6 cas pour 100 000 hommes par an en Martinique** entre 2010 et 2014. Plusieurs facteurs de risque y sont présents ; l'analyse géographique ne montre pas d'excès dans les seules zones contaminées. En 2021, l'Anses a conclu à une **relation causale probable** entre l'exposition aux pesticides, dont la chlordécone, et le cancer de la prostate. Le décret du 20 décembre 2021 a créé le **tableau RA 61** de maladie professionnelle.

À SAVOIR

Ce chapitre est volontairement court : la chlordécone et l'agriculture des Outre-mer font l'objet du rapport séparé « L'agriculture et l'alimentation des Outre-mer — État des lieux 2027 ».

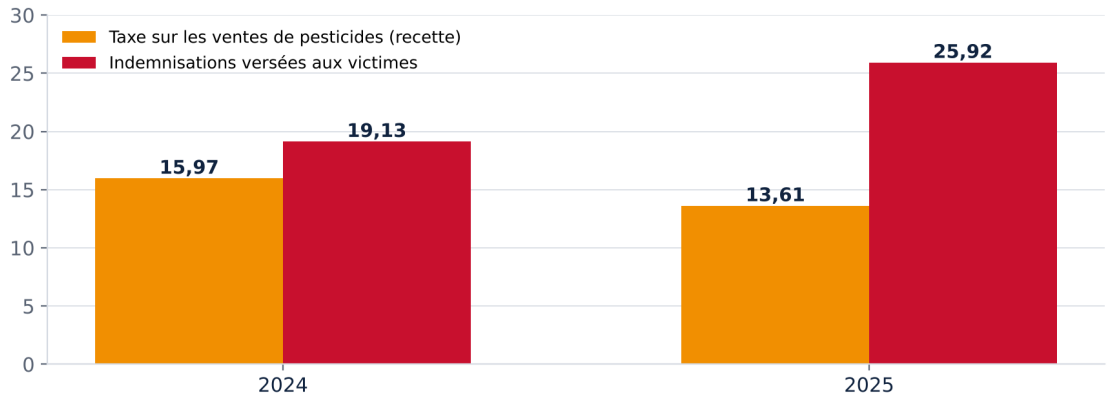
NOS AFFIRMATIONS

« Il a fallu près de trente ans après l'interdiction de la chlordécone pour que le cancer de la prostate des travailleurs de la banane soit reconnu comme maladie professionnelle. »

10 Reconnaître et réparer

Plus d'indemnisations, moins de recettes

Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, en millions d'euros



Source : Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, rapport d'activité 2025 (3 septembre 2026).

Deux voies permettent de réparer les maladies liées aux pesticides : la **reconnaissance en maladie professionnelle**, facilitée par des tableaux qui fixent les conditions de durée d'exposition et de délai, et le **Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides** (FIVP), créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 et géré par la MSA.

Les tableaux de maladies professionnelles « pesticides » du régime agricole

Tableau	Maladies	Création	Conditions
RA 58	Maladie de Parkinson	décret du 4 mai 2012	10 ans d'exposition, délai de 20 ans
RA 59	Lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple	décret du 5 juin 2015	10 ans d'exposition, délai de 30 ans
RA 61	Cancer de la prostate	décret du 20 décembre 2021	10 ans d'exposition, délai de 40 ans

Source : INRS, base des tableaux de maladies professionnelles (régime agricole). RA 58 et RA 59 mis à jour par décret du 17 décembre 2025.

Le fonds d'indemnisation en 2025

- **1 044 demandes**, un record (+ 6,8 %), dont 1 024 pour une exposition professionnelle et 20 pour des enfants exposés avant la naissance ; 94 % des demandes viennent de travailleurs agricoles, actifs ou retraités.
- **795 accords et 180 refus** pour les demandes professionnelles (81,5 % d'avis favorables).
- **Le cancer de la prostate** représente 443 demandes, soit 43,3 % des dossiers professionnels ; 58,9 % des demandeurs sont retraités.
- **25,9 millions d'euros** versés aux victimes, contre 19,1 millions en 2024 et 2,3 millions en 2021.
- **Des recettes en baisse** : la taxe sur les ventes de produits phytopharmaceutiques, au taux de 0,9 % du chiffre d'affaires (plafond légal 3,5 %), a rapporté 13,6 millions d'euros, 15 % de moins qu'en 2024. Pour la première fois, les prestations ont dépassé la taxe, et le fonds a puisé dans ses réserves (42,9 millions d'euros de taxe non consommée fin 2025).

À SAVOIR

Les chiffres 2025 du fonds sont tirés de son rapport d’activité publié le 3 septembre 2026. Les 94 % de demandes agricoles désignent les travailleurs agricoles, actifs ou retraités. Fin 2025, 42,9 millions d’euros de taxe restaient non consommés.

CHIFFRE CLÉ

Lors de la préfiguration du fonds, l’IGAS évaluait à **environ 10 000** le nombre potentiel de victimes. Avec un peu plus de 1 000 demandes par an, le recours reste très inférieur. Un sociologue du CNRS spécialiste du sujet explique que beaucoup d’agriculteurs malades s’estiment responsables, faute de s’être protégés, et ne demandent pas réparation.

NOS AFFIRMATIONS

« Le fonds d’indemnisation ne touche qu’environ une victime potentielle sur dix, et il dépense déjà plus que la taxe qui le finance. »

11 Se soigner à la campagne



La prévention bute sur l'accès aux soins. Parmi les assurés agricoles de 15 à 64 ans décédés par suicide en 2022, **79 % avaient eu un faible recours aux soins** dans l'année précédente (MSA). La difficulté d'accès à un médecin généraliste figure parmi les facteurs de risque identifiés par la MSA, et vivre loin des villes centres augmente le risque (chapitre 04).

L'offre de psychiatrie est elle-même sous tension : selon le Sénat (rapport n° 787, 2025), **un tiers des postes de psychiatres** sont vacants à l'hôpital public et les passages aux urgences psychiatriques ont augmenté de 21 % entre 2019 et 2023. La santé au travail des agriculteurs est assurée par la MSA, qui organise la médecine du travail des salariés et la prévention des risques professionnels des exploitants.

À SAVOIR

L'état de l'offre de soins dans les territoires ruraux, la santé mentale et la psychiatrie sont traités en détail dans « La santé en France — État des lieux 2027 », notamment les tomes consacrés à l'accès aux soins et à la santé mentale.

SI VOUS OU UN PROCHE ALLEZ MAL

Agri'écoute : 09 69 39 29 19, appel gratuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les agriculteurs, les salariés agricoles et leurs proches.

3114 : numéro national de prévention du suicide, gratuit, 24 heures sur 24. En cas de danger immédiat : **15** ou **112**.

NOS AFFIRMATIONS

« Quatre agriculteurs sur cinq qui se donnent la mort avant 65 ans avaient peu vu de soignant dans l'année : repérer la détresse ne suffit pas si le soin reste hors de portée. »

12 Questions fréquentes

1. Les agriculteurs sont-ils en moins bonne santé que les autres Français ?

Non, pas en moyenne : leur espérance de vie à 35 ans est supérieure à celle de l'ensemble des hommes (47,2 ans contre 45,3 ans). Mais ils sont plus exposés à certaines maladies : quelques cancers, la maladie de Parkinson, les troubles musculo-squelettiques, et à un sur-risque de suicide.

2. Les agriculteurs se suicident-ils davantage ?

Oui. En 2022, le risque de mortalité par suicide des assurés agricoles de 15 à 64 ans dépassait de 46 % celui des autres régimes, et de 77 % chez les non-salariés de 65 ans et plus (MSA).

3. Pourquoi les chiffres du suicide agricole varient-ils autant ?

Parce que les études ne portent pas sur les mêmes personnes (exploitants en activité, salariés, retraités), ni sur les mêmes années, ni avec la même méthode. Nous citons chaque chiffre avec son champ.

4. Les pesticides rendent-ils malades ?

L'Inserm retient une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et six maladies : lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, BPCO et bronchite chronique.

5. Et le glyphosate ?

L'Inserm a jugé en 2021 la présomption de lien avec les lymphomes non hodgkiniens « moyenne », et renforcée pour l'exposition professionnelle.

6. Qui peut être indemnisé par le fonds pour les victimes de pesticides ?

Les personnes malades après une exposition professionnelle aux pesticides (exploitants, salariés, retraités) et les enfants exposés pendant la grossesse du fait de l'activité professionnelle d'un parent. Les formulaires sont sur le site du fonds.

7. Pourquoi si peu de demandes d'indemnisation ?

Le fonds reçoit un peu plus de 1 000 demandes par an, alors que l'IGAS estimait à environ 10 000 le nombre de victimes potentielles. Méconnaissance du dispositif, démarches médicales et sentiment de responsabilité personnelle expliquent ce faible recours.

8. Les riverains sont-ils exposés ?

Oui : l'étude PestiRiv montre que les personnes vivant près des vignes sont plus exposées aux pesticides que celles qui vivent loin de toute culture, surtout pendant les périodes de traitement.

9. Que prévoit la proposition de loi de 2026 ?

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 4 juin 2026, elle crée un guichet départemental unique de santé mentale agricole, un label de sentinelle agricole et une mission nationale chargée d'une stratégie et d'un rapport annuel. Elle doit encore être examinée par le Sénat.

10. Que faire si un proche agriculteur va mal ?

Lui parler, l'écouter et l'orienter : Agri'écoute (09 69 39 29 19, gratuit, 24 heures sur 24), la cellule pluridisciplinaire de sa caisse de MSA, son médecin traitant, ou le 3114, numéro national de prévention du suicide. En cas de danger immédiat : le 15 ou le 112.

13 Les chiffres à retenir

Quinze chiffres pour comprendre

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
47,2 ans	espérance de vie à 35 ans des hommes agriculteurs (ensemble des hommes : 45,3 ans), 2020-2022	Insee, 2024
+ 46 %	sur-risque de mortalité par suicide, 15-64 ans, régime agricole, 2022	MSA, 2025
+ 77 %	sur-risque chez les non-salariés de 65 ans et plus, 2022	MSA, 2025
605	décès par suicide au régime agricole en 2015, dont 372 chefs d'exploitation	MSA, 2021
19,1 %	des exploitantes présentant des symptômes dépressifs (13,6 % des exploitants)	Santé publique France, 2019
× 2	risque de suicide en élevage bovins-lait	MSA, 2025
18,1 %	des ménages agricoles sous le seuil de pauvreté (15,1 % pour l'ensemble), 2018	Insee
≈ 680	signalements de mal-être par mois en 2025 (+ 41 % sur un an)	MSA, 2026
8 898	sentinelles actives au 30 juin 2025 (+ 75 % en 18 mois)	MSA, 2025
4 230	appels qualifiés à Agri'écoute en 2025 (+ 16 %)	MSA, 2026
6	maladies avec présomption forte de lien avec les pesticides	Inserm, 2021
9 927	accidents du travail avec arrêt chez les non-salariés, 2024	MSA, 2026
82	décès au travail de non-salariés en 2024, dont 32 % par suicide	MSA, via Réussir
1 044	demandes au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, 2025	FIVP, 2026
25,9 M€	versés aux victimes de pesticides en 2025 (+ 35,5 %)	FIVP, 2026

Source : détail et liens au chapitre 14.

NOS AFFIRMATIONS

« À ceux qui disent que tout cela relève de l'intime : le suicide est la première cause de décès au travail chez les exploitants. »

« À ceux qui doutent du risque des pesticides : l'Inserm a passé en revue plus de 5 300 documents et retient six maladies avec une présomption forte. »

« À ceux qui pensent que le problème est réglé : le fonds d'indemnisation n'a jamais reçu autant de demandes, et ses recettes baissent. »

14 Lexique et sources

Lexique des sigles

Sigle	Signification
AGRICAN	AGRIculture et CANcer, cohorte de plus de 180 000 affiliés de la MSA suivie depuis 2005
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AT-MP	accidents du travail et maladies professionnelles
BPCO	bronchopneumopathie chronique obstructive (maladie respiratoire)
CépiDc	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (Inserm)
Coset-MSA	cohorte de Santé publique France sur la santé des actifs affiliés à la MSA
FIVP	Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INRS	Institut national de recherche et de sécurité (prévention des risques professionnels)
MSA	Mutualité sociale agricole, la sécurité sociale des agriculteurs
NSA / SA	non-salariés agricoles (exploitants, conjoints, aides familiaux) / salariés agricoles
RA 58, 59, 61	tableaux de maladies professionnelles du régime agricole liés aux pesticides
SNDS	Système national des données de santé
TMS	troubles musculo-squelettiques

Sources

1. AGRICAN, présentation de l'étude et fiches de résultats : https://www.agrican.fr/resultats

2. Inserm, « Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données », expertise collective, 2021 (rapport complet) : https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-07/inserm-expertisecollective-pesticides2021-rapportcomplet-0.pdf

3. MSA, mortalité par suicide au régime agricole en 2022, fiche thématique, octobre 2025 : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/10/FT2025-SANTE-MORTALITE-PAR-SUICIDE-RA.pdf

4. MSA, la mortalité par suicide au régime agricole dans le SNDS, octobre 2022 : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2022/10/Etude-mortalite-par-suicided.pdf

5. MSA, la mortalité par suicide dans le SNDS, résultats pour 2015, mars 2021 : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2021/03/Mortalite-par-suicide3.pdf

6. MSA, les tentatives de suicide au régime agricole entre 2018 et 2022, juin 2025 : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2025/06/SY-tentatives-de-suicide-2018-2022.pdf

7. Réussir, « Mal-être agricole : le sur-risque suicidaire toujours présent », 25 novembre 2025 : https://www.reussir.fr/mal-etre-agricole-le-sur-risque-suicidaire-toujours-present-chez-les-agriculteurs

8. Santé publique France, mortalité par suicide des salariés agricoles 2007-2013, BEH 2018 n° 27 : https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/27/pdf/2018_27_2.pdf

9. Santé publique France, symptomatologie dépressive des actifs de la MSA (Coset-MSA), BEH 2019 n° 7 : https://www.santepubliquefrance.fr/index.php/docs/article/prevalence-de-la-symptomatologie-depressive-et-exposition-aux-facteurs-professionnels-psychosociaux

10. Insee, espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle, 2020-2022 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383438

11. Insee, note documentaire « Les agriculteurs », février 2024 : https://www.insee.fr/fr/information/7765136

12. Sénat, rapport n° 451 « Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse », mars 2021 : https://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-451.html

13. Assemblée nationale, proposition de loi visant à prévenir le mal-être et le risque suicidaire dans le monde agricole, texte adopté n° 303, 4 juin 2026 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/PIONANR5L17BTA0303.html

14. Sénat, même proposition de loi transmise, n° 710 (2025-2026) : https://www.senat.fr/leg/ppl25-710.html

15. Drees, fiche 7 « Plan de prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture », 2025 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-04/Fiche%207%20-%20Plan%20de%20pr%C3%A9vention%20du%20mal-%C3%AAtre%20et%20du%20risque%20suicidaire%20en%20agriculture.pdf

16. MSA, fiche « Sentinelles » : https://www.msa.fr/lfp/documents/11566/449878245/Fiche_sentinelles.pdf

17. MSA, infographie « 5 ans du programme de prévention du mal-être agricole 2021-2025 », février 2026 : https://dlg.msa.fr/lfp/documents/11566/449878245/Infographie+-+5+ans+du+programme+de+pr%C3%A9vention+du+mal-%C3%AAtre+agricole

18. MSA, communiqué « Les sentinelles agricoles », 2 décembre 2025 : https://grandsud.msa.fr/lfp/documents/11566/423323115/Presse+MSA+-+Les+sentinelles+agricoles+MSA

19. MSA, communiqué Agri'écoute, juin 2026 : https://alsace.msa.fr/lfp/documents/11566/465795791/CP+AgriEcoute+juin+2026.pdf

20. MSA, dépliant « Aide au répit » (exploitants) : https://picardie.msa.fr/lfp/documents/98875/410531614/Flyer+-+Aide+au+r%C3%A9pit+-+exploitants.pdf

21. MSA, risques professionnels des non-salariés agricoles 2024, fiche : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2026/04/FT-ATMP-NSA-2024.pdf

22. MSA, les chiffres du rapport d'activité 2024 : https://rapport-activite.msa.fr/wp-content/uploads/2025/09/Les-chiffres.pdf

23. Réussir, accidents mortels 2024 en agriculture, 26 mars 2026 : https://www.reussir.fr/sante-et-securite-au-travail-les-accidents-mortels-des-salaries-agricoles-en-hausse-en-2024

24. Santé publique France et Anses, résultats de l'étude PestiRiv, 15 septembre 2025 : https://www.anses.fr/fr/content/pestiriv-resultats-de-letude-nationale-sur-lexposition-aux-pesticides-des-riverains-de

25. Santé publique France, pesticides : actions et études (Géocap-Agri, cohorte chlordécone) : https://www.santepubliquefrance.fr/pesticides/notre-action

26. Santé publique France, synthèse sur les expositions à la chlordécone et aux autres pesticides aux Antilles : https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/60085/link_1_file_to_download/synthese-evaluation-expositions-chloredecone-autres-pesticides.pdf?version=7

27. Anses, cancer de la prostate et expositions professionnelles aux pesticides, juillet 2021 : https://www.anses.fr/fr/content/expositions-professionnelles-aux-pesticides-et-cancer-de-la-prostate-lanses-rend-son

28. INRS, tableaux RA 58, RA 59 et RA 61 du régime agricole : https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RA+61

29. Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, site et rapports d'activité : https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/

30. Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, rapport d'activité 2025, 3 septembre 2026 : https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/wp-content/uploads/2026/09/Rapport-2025.pdf

31. Assemblée nationale, question orale n° 582 (17e législature), estimation IGAS du nombre de victimes : https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QOSD582.pdf

32. Sénat, rapport n° 787 sur la psychiatrie, synthèse, 2025 : https://www.senat.fr/rap/r24-787/r24-787-syn.pdf

Pour aller plus loin

- Fondation pour la Nature et l'Homme, think tank, analyse des financements agricoles et de la réduction des pesticides (2021) : https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2021/02/TT-rapport-agriculture-fev-2021.pdf
- Fondation Jean-Jaurès, « Pétition contre la loi Duplomb, anatomie d'une mobilisation citoyenne » (mai 2026) : https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2026/05/Etude_petition_Duplomb.pdf
- Associations : Solidarité Paysans (agriculteurs en difficulté), Phyto-Victimes (accompagnement des malades des pesticides).

ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

Ce document de travail fait partie de la série « L’agriculture française — État des lieux 2027 » (tomes 1 à 7). Il est strictement factuel ; les propositions du Projet 2027 sont présentées dans un rapport séparé. Vos remarques et vos sources sont les bienvenues : **mesidees@elysee-conseils.fr**.

Licence : ce document est publié sous licence Creative Commons **CC BY-SA 4.0** (attribution, partage dans les mêmes conditions). Vous pouvez le reprendre, l’adapter et le diffuser, y compris à des fins commerciales, en citant Élysée Conseils et en partageant vos adaptations sous la même licence.